

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE348

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 28

A l'alinéa 15, après le mot :

« couvert »,

substituer au signe :« , »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.